

## Commissions d'accompagnement

### La santé du cheptel wallon s'améliore-t-elle ? Enseignements tirés du taux de mortalité



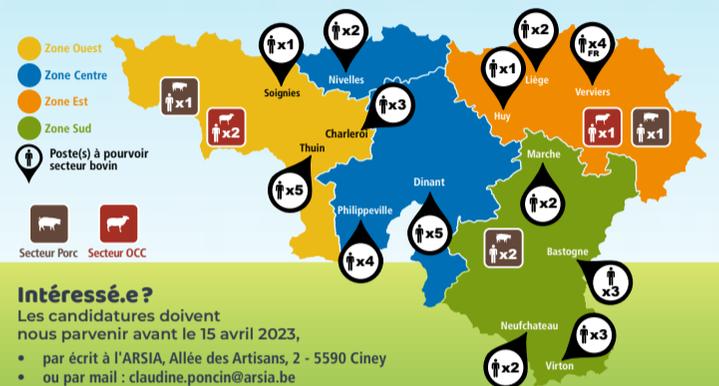
19H30  
Le mercredi  
**22/03**  
à Ciney  
ARSIA asbl  
Allée des artisans 2  
5590 Ciney

19.30 UHR  
Am Donnerstag  
**30/03**  
in Walhorn  
Saal HARNA  
Dorfstraße 40  
4711 Lontzen

Il sera possible de suivre ces 2 conférences en ligne.  
RDV sur [arsia.be](http://arsia.be) pour vous connecter.



### Des postes de délégués sont à pourvoir !



### Intéressé.e ?

Les candidatures doivent nous parvenir avant le 15 avril 2023,

- par écrit à l'ARSIA, Allée des Artisans, 2 - 5590 Ciney
- ou par mail : [claudine.poncin@arsia.be](mailto:claudine.poncin@arsia.be)

**Vous êtes déjà délégué et vous souhaitez devenir administrateur ? Des postes sont disponibles !  
RDV sur [arsia.be](http://arsia.be) pour en savoir plus ...**

## IBR

### Bovins infectés potentiellement en circulation

**En février déjà, l'ARSIA a informé les détenteurs ayant récemment acheté un ou plusieurs bovins de l'existence d'un risque accru de contamination IBR, lié au passage de bovins infectés sur les marchés de Ciney des 3, 10 et 17 février.**

Le risque lié à ces bovins infectés n'était pas connu lors de leur passage par le marché ou dans les étables de transit des négociants; il n'y a donc eu aucune infraction à la législation relative aux échanges d'animaux ou à l'IBR.

**Contexte :** des bovins originaires d'un troupeau précédemment certifié indemne d'IBR et en cours de cessation, ont été détectés positifs grâce aux premières prises de sang d'achat réalisées dans 3 troupeaux acquéreurs différents. Les profils sérologiques (gB/gE) de ces animaux révèlent une infection par l'IBR très récente et donc un risque avéré qu'ils aient été en phase d'excrétion virale active durant leur passage par le marché et les étables de négociants.

L'ARSIA a établi la liste des bovins entrés en contact durant leur transit avec les animaux infectés, [l'a mise à disposition sur son site internet](#) et a invité les éleveurs détenteurs d'un ou plusieurs bovins y figurant à redoubler de vigilance, en appliquant une mise à l'écart stricte de ces animaux, jusqu'à l'obtention des résultats des 2 prises de sang d'achat.

Entre temps, le statut IBR de l'exploitation d'origine a été suspendu ainsi que celui des 3 troupeaux acquéreurs, dans l'attente des sondages sérologiques de contrôle.

Pour tout renseignement relatif à l'IBR, veuillez contacter le service Administration de la santé de l'ARSIA par téléphone au 085 23 05 15 - option 4 ou par e-mail ([admin.sante@arsia.be](mailto:admin.sante@arsia.be)).

### Contre une ré-infection IBR, la quarantaine, encore et toujours plus ... !

En effet, suite à la publication du nouvel AR IBR, dans les mois à venir, les élevages infectés vont vendre leur bovins gE<sup>+</sup> pour l'engraissement ou l'abattoir... soit une circulation élevée de bovins infectés plus que probable.

Si l'exigence légale de les transporter séparément n'est pas pleinement respectée, cela conduira potentiellement à de nouvelles infections de bovins en transit, qui pourraient infecter les troupeaux acheteurs, s'ils ne sont pas mis en quarantaine jusqu'à obtention du résultat des 2 prises de sang à l'achat... **Restez protégés et soyez vigilants !**

### Nouvel arrêté royal relatif à la lutte contre l'IBR en vigueur depuis le 3 mars !

Il met en œuvre les étapes finales du programme d'assainissement du cheptel belge afin d'atteindre en 2027 le statut officiellement indemne d'IBR pour la Belgique, reconnu par l'Europe.

En voici les points importants et qui n'étaient pas encore d'application, faute de base légale :

- **La date limite d'élimination des bovins infectés (gE<sup>+</sup>) est fixée au 31 octobre 2023.**
  - Seules les exploitations ayant perdu récemment leur statut indemne disposent d'un délai de 4 ans pour réformer la totalité des bovins gE<sup>+</sup>.
  - L'ARSIA informera personnellement chaque responsable de troupeaux infectés de la liste des bovins gE<sup>+</sup> encore présents et des délais légaux pour leur élimination.
- **Le commerce des bovins provenant de troupeaux infectés est interdit, sauf s'il s'agit d'un transport direct vers l'abattoir ou un troupeau d'engraissement (y compris l'engraissement de veaux).**
- **Les étables de négociants seront également, à terme, certifiées par un statut IBR** grâce à un système de traçabilité dans les transports de bovin, garantissant à l'avenir que des bovins indemnes n'ont pas côtoyé de bovins infectés lors de leurs déplacements commerciaux.

Une réflexion est en cours au Fonds de Santé pour l'indemnisation des bovins gE<sup>+</sup> à réformer dans les troupeaux ayant perdu leur statut indemne. L'ARSIA informera les détenteurs concernés, dès les modalités pratiques connues.

**REPORTAGE**

# LE « COIN D'ÉTABLE »

## Ou comment partager connaissances et expériences entre éleveurs

**Organisé par le GAL Pays des Tiges et Chavées et le GAL Condroz Famenne (voir encadré ci-dessous), un « coin d'étable » a réuni une dizaine d'éleveurs condruziens autour des thèmes de l'ambiance d'étable et du parasitisme des bovins, développés par deux vétérinaires de l'ARSIA.**

La visite de l'exploitation de Caroline et Yves Herbiet, à Assesse, a ensuite permis d'appliquer la théorie à la pratique, notamment grâce à l'observation *in situ* de différentes dispositions d'étables et de réflexions/ questions sur leur ventilation naturelle.

Sous un ciel bleu et un soleil généreux, ce sont toutes et tous un peu plus riches au terme de cet échange qu'éleveuses et éleveurs, animateurs des GAL et conférenciers l'ont clôturé convivialement autour de savoureux sandwiches, et d'une bière, locale, cela va de soi... !

Ci-après, nous prolongeons à votre intention le partage de ces informations...

### Ambiance d'étable : pourquoi, pour qui ?

L'exposé du Dr Vét. Francois Claine portait essentiellement sur le bâtiment soumis à la ventilation *naturelle*, modèle le plus observé, même si certains s'équipent de dispositifs dynamiques, compte tenu, changement climatique oblige, des variations au cours de l'année et d'année en année... La ventilation influence la santé, la croissance, la production, le bien-être, la durabilité des infrastructures, voire l'image de l'exploitation ; en un mot, la pérennité de l'entreprise agricole.

Les quatre « fondamentaux » sont l'orientation du bâtiment, la vitesse de l'air, l'humidité et la température. L'orateur insiste, « Pour le bovin, le sauna, c'est dur. Le hammam, c'est le pire ! ». Le confort climatique évolue selon l'âge de l'animal. De tous, ce sont les veaux qui souffrent le plus d'une ambiance d'étable déficiente. Plus le bovin grandit, plus il gagne en « puissance de chauffe », avec le développement des pré-estomacs et de la rumination. D'une manière générale, il se plaît davantage dans des températures fraîches qu'élévées. Un veau, de 24 heures de vie jusqu'à 15 jours, à 3 à 4 degrés C°, *au sec et sans courant d'air*, ça passe. Au froid et mouillé, ça casse... C'est pourquoi selon l'orateur, des veaux logés dans des bâtiments conçus pour adultes, à moins d'adaptations, peuvent difficilement grandir sans dégâts. Le stress thermique apparaît lors de la mauvaise combinaison des facteurs température/humidité. D'où l'importance du renouvellement d'air.

### Le bâtiment, pratiquement

**L'orientation** du bâtiment doit, idéalement et autant que possible, exposer les longs pans perpendiculairement à l'axe sud-ouest / nord-est des vents dominants. Dans le cas contraire, le bâtiment est en situation de courants d'air. En été, cela peut paraître intéressant, mais cela se limite in fine à ventiler le couloir central et les cornadis, ce qui n'est pas vraiment utile aux résidents ...

**La ligne de faitage** doit être non couverte, suffisamment large, sans quoi le tirage sera insuffisant, voire nul ... ou même inversé.

**Les brise-vents latéraux** (bardage, filet, toile, panneau translucide perforé, ...) se caractérisent par leur efficacité au vent. Mais attention aussi au coefficient multiplicateur, valeur chiffrée indiquant la surface de brise-vent nécessaire pour correspondre précisément au besoin de renouvellement d'air des animaux, dans le bâtiment.

Suite page suivante



### Le GAL (Groupe d'Action Locale) Pays des Tiges et Chavées et le GAL Condroz Famenne ...



... sont des asbl œuvrant pour le développement durable en milieu rural. Le premier concerne les communes d'Assesse, Gesves et Ohey ; le second, Havelange, Hamois, Ciney et Somme-Leuze. Composés d'une majorité de citoyens mais aussi d'élus communaux, leurs actions reposent sur un partenariat entre les communes et les forces vives de ces entités. Leur motivation première : que perdure un lieu de vie de qualité pour tous les citoyens, de toutes les générations. Leurs projets apportent dès lors des solutions concrètes pour le territoire et ses habitants, dans autant de domaines que l'agriculture, la forêt/filière bois, le logement, la transition énergétique, l'action sociale, l'aménagement du territoire, la mobilité douce, le tourisme vert, ... Dans cet esprit, les équipes des GAL travaillent chaque jour à concevoir, organiser et animer nombre d'activités : partages de savoir, campagnes de sensibilisation, ateliers, formations, publications techniques, ...

En particulier, les deux GAL travaillent en synergie depuis plusieurs années sur les questions de l'autonomie alimentaire des élevages. Une trentaine d'éleveurs ont été accompagnés par les GAL afin d'adapter leurs pratiques vers plus d'autonomie. Un groupe de 20 éleveurs s'est à présent constitué avec la volonté de pérenniser cet

accompagnement. En collaboration avec le Comice agricole du Condroz, les GAL ont obtenu un financement permettant à ces éleveurs de bénéficier des conseils d'un agronome, Maxime Albanese.

Les GAL travaillent par ailleurs avec les structures telles que l'ARSIA, l'Awé, Fourrages Mieux et Natagriwal, en organisant des formations et des temps d'échange, appelés « Coin d'étable » ou « Coin de champ ». Il s'agit d'associer accompagnement personnel et restitution bénéfique des informations recueillies vers toutes et tous. De larges moments d'échange et de partage sont prévus ; chaque producteur a la parole pour donner son avis et partager son expérience sur la thématique.

C'est dans ce contexte que le « coin d'étable » a été organisé en février avec l'équipe vétérinaire de l'ARSIA, à Maillen, suivi d'une visite en ferme.

Les GAL condruziens regorgent de projets durables et solidaires.

Découvrez-les sur leur site !

www.tiges-chavees.be / Tél. : 083 67 03 41  
www.condroz-famenne.be / GSM : 0486 52 74 55

## REPORTAGE

# LE « COIN D'ÉTABLE » (SUITE)

## Les améliorations possibles

**Ventiler**, grâce à des ventilateurs, lorsqu'il n'y a pas de vent: ventilateurs brasseurs ou ventilateurs « canon », plus efficaces mais plus onéreux. Les ventilateurs brumisateurs, bonne idée quand il s'agit de « rafraîchir » le bovin, mais sans le « mouiller » pour autant et sous ventilation adéquate.

**Observez le couchage de vos bovins. Non uniforme ? Il y a un problème... les bovins cherchent les lignes de flux là où ils se sentent bien !**

**Isoler** est intéressant pour maîtriser les écarts thermiques et leurs conséquences sur les animaux. Ce faisant, l'effet « cheminée » est de plus amélioré.

**Éclairer**, car nos bovins ne sont pas cavernicoles... mais attention en été à l'impact direct du soleil en toiture ! Opter pour une luminosité générée via les longs pans de façade est préférable.



## Parasitisme interne et externe : gérer mieux et durablement

### Interne

Il s'agit de vers ronds (bronchite vermineuse, ostertagiose), plats (grande douve hépatique, petite douve), plats lancéolés et d'autres parasites unicellulaires qui se partagent le système digestif ou pulmonaire de nos bovins.

Ces parasitoses représentent un coût, des pertes, un impact environnemental lié à l'effet écotoxique des antiparasitaires, d'où l'intérêt d'une gestion raisonnée et raisonnable. En rappel de notre édition du mois de janvier - toujours consultable sur notre site internet-, l'ARSIA propose un abonnement « parasito », à un coût modique, alliant comptage des œufs de vers dans les matières fécales et prises de sang, réparties selon un calendrier adéquat au cours de l'année, dès le mois de mars. C'est le moment de s'inscrire, si vous le souhaitez ! Parlez-en à votre vétérinaire et contactez l'ARSIA et/ou son site pour plus d'infos.

### Externe

Tiques, mouches, poux, acariens (gale), champignons... autant de parasites externes infestent la peau des animaux, parfois à tel point qu'en venir à bout représente un réel défi ! Le Dr Vét. Ludivine Tillière insiste, « les identifier est essentiel : il en va de l'efficacité des moyens de lutte déployés ». Pour cela, votre vétérinaire est la première personne à consulter ! En effet, la maîtrise des populations de parasites n'est pas aisée, mais les échecs de traitement sont également nombreux ; soit le produit est inadapté, soit la voie d'administration est inadéquate.

Fréquemment, les conditions d'environnement jouent en défaveur du troupeau : une météo propice à la prolifération, l'hygiène dans les loges, des mauvaises conditions sanitaires,...

#### Prévenir

- En n'attirant pas les parasites, grâce à la tonte, en traitant toutes blessures, ainsi que les verminoses gastro-intestinales, en respectant une quarantaine lors de l'introduction d'un nouvel animal - notamment pour la gale.
- On veillera également à assécher toutes zones d'eau stagnante propice au développement des larves - en particulier des mouches et moustiques - que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments d'élevage. Et c'est dès le printemps qu'il faut s'y atteler.
- Par ailleurs, plusieurs produits répulsifs, naturels ou chimiques, existent sur le marché, pour la plupart à appliquer sur le dos de l'animal, régulièrement.

**Traiter** - Votre vétérinaire vous conseillera les molécules insecticides appropriées au parasite, à administrer en respectant quelques règles importantes: traiter tous les animaux du troupeau ou d'un même lot, traiter par temps sec en cas d'application cutanée et enfin, certes lourde mais indispensable mesure, désinsectiser aussi les locaux, le véhicule de transport, ...

Enfin, l'immunité fait partie intégrante de la gestion de la lutte anti-parasitaire ; une bonne immunité limitera l'utilisation de traitements allopathiques, parfois menée à grande échelle.

**Pour une gestion réfléchie, durable et efficace de la lutte contre le parasitisme de vos animaux, faites appel et confiance à votre vétérinaire.**

## Visite d'étable organisée par l'ARSIA

**Vous rencontrez un problème sanitaire au sein de votre élevage ?**

**Des questions liées à l'aménagement et /ou à la ventilation de vos locaux d'élevage ?**

Faites appel à l'équipe vétérinaire de l'ARSIA. En concertation avec votre vétérinaire, notre équipe se déplace chez vous pour une visite/consultance de vos animaux et des bâtiments d'élevage qui sera suivie d'un rapport, de conseils et au besoin d'infos techniques détaillées sur les points d'amélioration propres à vos bâtiments.

### Comment se passe la visite ?

Découvrez-le en vidéo sur notre site à l'adresse <https://www.arsia.be/nos-services-a-lelevage/visites-de-seconde-ligne/>

**Le tout est gratuit**, seuls les frais de déplacement sont demandés : 50 €

**Contact** : ARSIA – tél. 083 23 05 15 ext 4



**DOSSIER OCC**

# 50 NUANCES DE PIED

Les atteintes du pied sont nombreuses chez les petits ruminants et ne se résument pas au seul « piétin ». D'origines différentes et touchant des zones distinctes du pied, elles se caractérisent par des symptômes précis. Leurs points communs : l'inconfort voire la douleur générée et une cause très fréquemment infectieuse. Des atteintes à ne pas prendre à la légère tant l'impact sur la santé, le confort et la productivité de l'animal est grand !

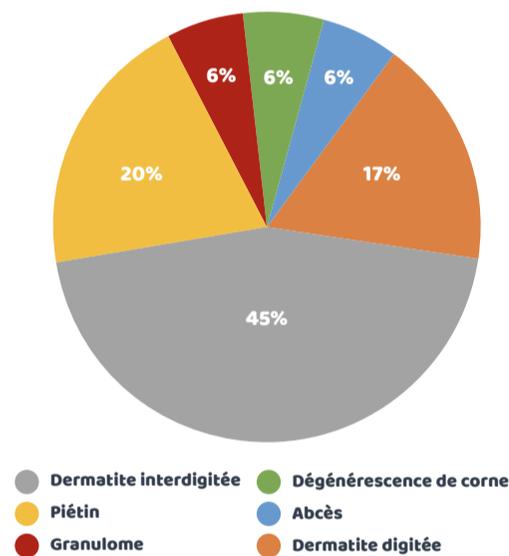
## Une atteinte du pied peut se traduire par

- de la boiterie d'un ou de plusieurs membres
- une absence de poser d'un ou de plusieurs membres
- un déplacement de l'animal sur les genoux
- des difficultés à se mouvoir
- une baisse de l'appétit et de l'amaigrissement

## 3 atteintes de pied sur 4 ont une origine infectieuse mais ...

Des désordres alimentaires et des déficiences / carences en oligo-éléments peuvent affecter la bonne santé des onglons !

## Panorama des atteintes les plus fréquentes



### Dermatite digitée

- **Symptôme(s)** : boiterie marquée
- **Zone atteinte** : haut de l'onglon
- **Origine** : bactérienne
- **Facteur(s) prédisposant(s)** : litière chaude et humide, acidose métabolique



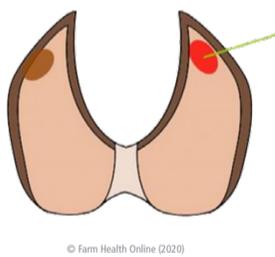
### Dermatite interdigitée

- **Symptôme(s)** : boiterie inconstante, rougeur et suintement entre les onglons
- **Zone atteinte** : entre les onglons
- **Origine** : bactérienne
- **Facteur(s) prédisposant(s)** : litière chaude et humide



### Abcès

- **Symptôme(s)** : boiterie marquée
- **Zone atteinte** : sole (plante du pied)
- **Origine** : bactérienne
- **Facteur(s) prédisposant(s)** : blessure du pied

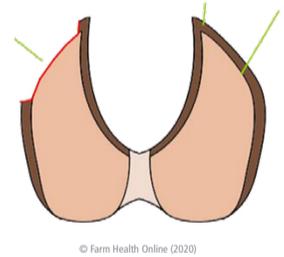


### Granulome

- **Symptôme(s)** : boiterie inconstante
- **Zone atteinte** : pointe de l'onglon
- **Origine** : réaction inflammatoire
- **Facteur(s) prédisposant(s)** : blessure du pied

### Dégénérescence / Maladie de la corne

- **Symptôme(s)** : boiterie rare, cassure de la corne
- **Zone atteinte** : boîte cornée
- **Origine** : déficience / carence en oligo-éléments
- **Facteur(s) prédisposant(s)** : complémentation minérale inadéquate



## Et le piétin ?

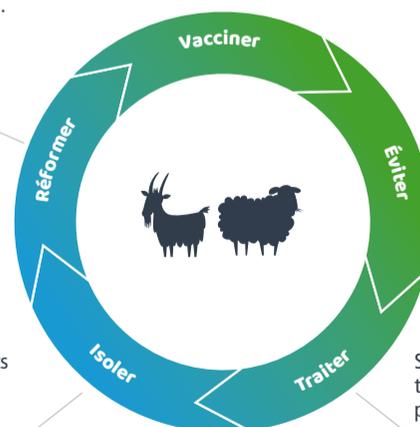
Le piétin est une dermatite interdigitée qui se complique par l'intervention d'autres bactéries qui accentuent les lésions du pied à savoir un décollement de l'onglon allant jusqu'à sa chute totale dans les cas les plus graves.

S'il existe des formes « bénignes » de piétin et d'autres clairement plus agressives, cette pathologie du pied est source de douleur pour l'animal et doit faire l'objet d'une prise en charge rapide pour éviter son expansion dans le lot / le troupeau.

**Certains individus sont porteurs asymptomatiques des bactéries responsables du piétin : ils ne présentent ainsi aucun signe de la maladie.**

Selon la sévérité des lésions ... Les individus présentant des formes agressives de piétin ou des récurrences devraient être systématiquement réformés.

Ecarter les animaux atteints du reste du groupe pour éviter la contagion.



- Respect d'une quarantaine à l'introduction
- Parage et entretien régulier des pieds
- Maintien d'une litière propre et sèche
- Passage en pédiluve

Selon le degré d'atteinte : traitement local ou traitement par voie générale



N'hésitez pas à nous contacter pour toute question  
Tel : 083 23 05 15 (option 4)  
Email : francois.claine@arsia.be